

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 38 Vœu relatif à la vente aux enchères de l'équipement scénique du théâtre Astral.

Le Conseil de Paris,

Considérant le théâtre astral, théâtre pour enfants situé dans le Parc Floral, qui a permis à des enfants de tous milieux sociaux et géographiques d'avoir un premier accès à la culture ;

Considérant que le Théâtre Astral a rencontré des difficultés financières, notamment en raison de la perte de recettes liée à des contraintes liées à la sécurité et à la mise en place du plan Vigipirate ;

Considérant le vœu relatif au Théâtre Astral déposé par le Groupe communiste-Front de gauche lors du Conseil de Paris de septembre 2018 ;

Considérant que le Conseil de Paris de septembre 2018 a ainsi demandé que « *la Ville de Paris réunisse les acteurs du Théâtre Astral pour développer ensemble son projet, notamment en vue d'un renforcement de ses activités en direction de la création et de l'accueil culture* » mais aussi que « *la Ville de Paris demande, en étant force d'initiatives et de propositions, aux autres partenaires publics notamment le Ministère de la Culture via la DRAC, la Région Ile de France, et d'autres collectivités locales d'augmenter ou d'accorder des subventions au Théâtre afin qu'il puisse poursuivre son projet* » ;

Considérant que le Théâtre Astral a été mis en liquidation judiciaire le 8 novembre 2018, faute d'avoir pu obtenir les aides publiques nécessaires à sa survie ;

Considérant que l'on peut regretter que la Ville de Paris n'ait pu avoir une action plus forte pour soutenir ce Théâtre et son action d'éducation aux arts du spectacle vivant envers les enfants et les classes des établissements scolaires ;

Considérant que, suite à la liquidation judiciaire du Théâtre Astral, une vente aux enchères de l'équipement scénique du Théâtre devrait avoir lieu à la fin du mois de février ;

Considérant que l'on peut légitimement craindre que cette vente aux enchères soit la première étape du démantèlement de cet équipement qui pourrait à terme ne plus être un théâtre ;

Considérant que le Commissaire-priseur a estimé la valeur du lot « mobilier et matériel d'exploitation » à 9 200 euros ;

Considérant que la Ville de Paris, qui développe des politiques culturelles et d'éducation populaire volontaristes, aurait tout intérêt à acquérir l'ensemble de cet équipement pour que le Théâtre du Parc Floral reste un théâtre ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris étudie la possibilité d'acquérir l'équipement scénique du théâtre du Parc Floral afin de garantir le maintien de l'activité de ce lieu.